



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

AMMEFI

Association des médecins de prévention du ministère

La présidente : Dr Van de Walle

Immeuble le Challenger –3 rue du four

76100 Rouen tél : 02 32 8 169 91

Mars 2008

L'ensemble des Médecins de Prévention du MINEFE souhaite attirer l'attention des membres de tous les CHS sur l'absence d'évolution de leur situation administrative.

Les médecins ont toujours été, et sont toujours, **des vacataires** recrutés et rémunérés par le MINEFE

La DGAFP a rappelé à tous les ministères, **l'obligation légale de contractualiser les médecins de prévention de l'ensemble de la Fonction Publique Etat.**

Depuis 18 mois, la DPAEP a engagé une procédure de régularisation, dont de nombreux points restent encore en suspens et/ou ne satisfont pas l'ensemble des médecins de prévention du MINEFE qui souhaitent que des mesures, réclamées depuis très longtemps, voient enfin le jour pour améliorer leurs conditions de travail, favoriser les nouveaux recrutements, et diminuer les départs de médecins attirés facilement par d'autres employeurs, privés ou publics.

DPAEP et DGAFP reconnaissent que le décret sur les « contractuels de l'Etat » ne peut convenir dans sa globalité à la fonction de « médecin de prévention » (missions et temps de travail régis par le décret de Mai 1982 modifié) et que de nouveaux textes ou dérogations devraient être mis en œuvre. Mais, aucune réponse n'est apportée aux demandes réitérées des médecins et **la situation semble actuellement bloquée.**

L'intégration et le positionnement des médecins est un gage de bon fonctionnement de la médecine de prévention au MINEFE, et de la crédibilité des administrations et des acteurs hygiène et sécurité engagés dans l'application du décret de Mai 1982 modifié en 1995.

Dans ces conditions, **un mouvement de protestation de l'ensemble des Médecins de Prévention du MINEFE** les conduit, à partir de ce jour, à **différer la présentation du rapport annuel d'activité départementale, et donc à retarder, pendant un laps de temps plus ou moins long en fonction du résultat des négociations, l'élaboration du rapport d'activité régionale, et donc nationale. De même, aucun « indicateur », aucune statistique concernant le fonctionnement de la médecine de prévention, n'est donné à l'administration.**

Cependant, dans un souci déontologique et professionnel, toutes les autres missions de la médecine de prévention restent assurées.

*Lettre lue à la séance plénière du CHS de Corse du Sud. le 17 mars 2008
remise au Président pour l'annexer au procès-verbal
par le Docteur NECTOUX*